

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLACEMENT
FOIRE DU TRÔNE 2026 (27 mars au 25 mai 2026)**

Si vous êtes propriétaire de plusieurs métiers, vous pouvez présenter une demande par métier,
mais vous n'obtiendrez qu'un seul emplacement par personne.

① Dossier complet, dument rempli et signé, comprenant :

- Le présent imprimé de demande d'un emplacement, pelouse de Reuilly.
- La liste des pièces en cours de validité figurant page 2 du présent document. Les mises à jour nécessaires pour couvrir toute la période de la fête foraine devront nous parvenir avant l'installation sur le site

② À remettre avant le 27 Octobre 2025 sous peine de refus de votre candidature à :

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)
Catherine DEGRAVE
Chef du Bureau des kiosques et attractions
8, rue de Citeaux 75012 PARIS

pour tout renseignement :

Pilote de l'organisation (bur. 13)

Florence HASLÉ- 01 71 19 20 03 - florence.hasle@paris.fr

chargé des dossiers forains (bur. 13)

Christian GOGER - 01 71 19 19 99 - christian.goger@paris.fr

La demande d'un emplacement est soumise à l'avis de la commission d'attribution où siègent vos représentants.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE ☎ : **PORTABLE ☎ :**

MAIL : **SIRET**

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MÉTIER

SITUATION DE L'ANNÉE 2025 :

Numéro de l'emplacement : Nom du métier :

Catégorie du métier :

- Métier de bouche Métier de tir Jeux d'adresse Loterie Grand métier dynamique Manège enfantin

MÉTIER PROPOSÉ POUR L'ANNÉE 2026 : tout changement de métier doit être validé par la DAE

Numéro de l'emplacement : Nom du métier :

Catégorie du métier :

- Métier de bouche Métier de tir Jeux d'adresse loterie Grand métier dynamique Manège enfantin

RAPPEL : LES JEUX DE FORCE SONT INTERDITS (mailloches, coups de poing/pied...)

DIMENSIONS DU MÉTIER :

Métrage du métier ouvert : largeur en façade : Profondeur : Diamètre :

Pour les métiers de bouche uniquement :

Dimensions de la terrasse : longueur : mètres largeur : mètres

Dimensions de l'espace de préparation : longueur : mètres largeur : mètres

PUISSEANCE ELECTRIQUE DEMANDEE :

Ampérage demandé :

MONO

TRIPHASE

■ RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA STRUCTURE SERVANT D'HABITATION

HABITATION	Longueur (mètres)	Largeur (mètres)	immatriculation (ne devra pas être modifiée à votre arrivée)
Caravane, Algeco aménagé, autres			
AUTRES	Marque	immatriculation	
ateliers			
réserves			

Sitez votre caravane, vos réserves et vos ateliers sur le plan ci-joint (double-page intérieure du présent document)

Les véhicules inutiles ne sont pas autorisés. Les structures d'habitation des forains sont prioritaires.

■ SITUATION AVANT L'ENTREE SUR LA FOIRE DU TRONE AFIN DE PREVOIR VOS ARRIVEES

J'arrive de la foire de : qui se termine le :

■ INSCRIPTION SCOLAIRE TEMPORAIRE DES ENFANTS (maternelle ou primaire) La DAE fait le lien avec le service de scolarité.

Je prévois d'inscrire mes enfants à l'école publique : oui non

■ PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER sous peine de refus de votre candidature

Il appartient au demandeur de nous fournir avant l'installation du métier les mises à jour des documents nécessaires pour couvrir la période complète de la fête foraine.

➤ Pour tous les métiers :

1/ Extrait kbis datant de moins de trois mois au nom et prénom du demandeur exclusivement et une fiche INSEE

2/ 5 pages des conclusions du rapport de contrôle technique de votre métier délivré par un organisme agréé⁽¹⁾ par le Ministère de l'Intérieur et, le cas échéant, du rapport de contre-visite, en cours de validité pendant toute la durée de la Foire du Trône et comportant des conclusions favorables

3/ Attestations d'assurance incendie ET responsabilité civile couvrant toute la durée de la Foire

4/ Photographie récente du métier (en cas de changement par rapport à l'édition **2025 de la Foire du Trône**)

5/ Photographie d'identité récente (si non déjà fournie)

6/ Pour les sociétés : les statuts de la société et justificatif prouvant que le demandeur a la qualité de représentant légal

(1) *Liste des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur consultable sur*

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-reglementation-incendie>

7/ Fournir un bordereau de situation délivré par la Direction Générale des Finances attestant du paiement des redevances appelées par la Ville de Paris.

➤ Pour les CTS (chapiteaux, tentes et structures)

Il est rappelé que l'espace cuisine doit être totalement séparé de l'espace réservé à l'accueil du public assis :

8/ Extrait du registre de sécurité en cours de validité comportant les conclusions favorables

9/ 5 pages des conclusions du rapport sur les installations électriques et le contrôle des gradins le cas échéant

➤ Pour les CTS de 50 personnes et plus, fournir une copie du registre de sécurité précisant notamment :

10/ les effectifs susceptibles d'être reçus,

11/ le plan d'implantation de la structure, des aménagements, incluant les dégagements et les issues

12/ le nombre, les moyens et la puissance de cuisson, la présence de gaz,

13/ le nombre et le type d'éclairage de sécurité, d'extincteurs, d'alarme,

14/ les aménagements réalisés pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite

➤ Pour les débits de boissons : J'atteste être en possession de toutes les autorisations, attestions et formations réglementaires me permettant de délivrer de l'alcool dans le respect de la législation en vigueur. Je fournis une copie de la licence de débit de boisson délivrée par la Préfecture de Police (demande à faire à la section des licences au plus tard 15 jours avant le début de l'évènement).

Rappel: la vente ou la distribution de boissons alcoolisées de type 4 et 5 est formellement interdite, tout comme la vente ou la distribution de toutes boissons alcoolisées à emporter (article 59 - règlement de la Foire du Trône du 1^{er} février 2024)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et j'autorise le traitement informatique de mes données.

A le / /

Signature

Les renseignements contenus dans cette fiche ont un caractère strictement confidentiel, ils ne seront en aucun cas communiqués à des tiers. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de la Foire du Trône. Conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25/05/18 et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez un courrier au responsable du traitement de ces données : Ville de Paris DAE-BKA 8 rue de Cîteaux 75012 Paris.

Toute modification de situation devra aussitôt être signalée par courrier adressé au Bureau des Kiosques et Attractions